

Soirée prisonniers palestiniens à Marseille

13 décembre 2016



Une soirée était organisée sur proposition de la Plateforme des ONG pour la Palestine, à laquelle s'étaient jointes des associations marseillaises : Palestine 13, BDS France Marseille, l'Union Juive française pour la Paix, la ligue des Droits de l'Homme 13, la CIMADE, le CCFD, Génération Palestine et Femmes en Noir Marseille. Quelle satisfaction de noter que les mouvements marseillais qui œuvrent en soutien aux palestiniens se soient rassemblés pour accueillir Mahmoud Al Weesi et Omar Khamassi qui effectuent une tournée de sensibilisation et de témoignage en France. Les deux traducteurs ont été très efficaces et ont effectué un travail de grande qualité.

Mahmoud Al Weesi intervient le premier. Il souhaite témoigner de la souffrance des prisonniers palestiniens, pendant leur emprisonnement dans les prisons israéliennes et comment cette souffrance continue après leur libération.

Mahmoud Al Weesi à lui-même été emprisonné durant sept ans, sans raison et sous le prétexte qu'il aurait été membre d'une organisation terroriste.

Il ne souhaite pas parler des tortures physiques que les prisonniers subissent, et que lui-même a subies, car ces tortures physiques sont horribles à décrire. Par contre, il souhaite parler des interrogatoires qui durent des heures et des heures (parfois 23h), de ces interrogatoires interminables durant lesquels le prisonnier

ne sait pas si c'est le jour ou la nuit, pendant lesquels il est ligoté sur une chaise, menacé, lui, sa famille, sa maison. Durant ces interrogatoires, il lui est interdit de manger et de boire, d'aller aux toilettes (ou alors pas plus de 60 secondes).

Ensuite, il est jeté dans une cellule peinte en noir pour que la notion de temps disparaisse. La cellule peut être « équipée » de climatisation passant d'une température élevée à un froid glacial, elle peut aussi être équipée de baffles qui diffusent des bruits d'alarme qui deviennent des coups de marteau.

Après ces interrogatoires, le temps de prison (quand le prisonnier n'est pas isolé), est un temps de solidarité entre prisonniers qui essaient de transformer la souffrance en « positif ». Par exemple, les prisonniers organisent la formation : « beaucoup de prisonniers ne savaient pas lire, ils sont sortis de prison éduqués ».

Cela déplaît beaucoup aux israéliens qui combattent ce processus en changeant souvent les prisonniers de prison ou en fouillant les cellules à n'importe quelle heure et sans raison particulière, par exemple à deux heures du matin, les prisonniers sont sortis de leurs cellules, et doivent attendre dans la cour de la prison, pieds et mains ligotés.

La seule arme des prisonniers, c'est la grève de la faim, un droit protégé par les conventions internationales, mais combattu par Israël. Mahmoud relate que lors d'une grève de la faim, une unité paramilitaire israélienne de 1500 hommes a envahi la prison, qui abritait 120 prisonniers. Ils ont aspergé les cellules d'une poudre qui agit sur le système respiratoire, « la douleur des prisonniers à ce moment là est indicible ». Les groupes paramilitaires peuvent aussi jeter des grenades paralysantes sur les prisonniers, leur ligoter les pieds et les mains et les faire s'agenouiller en caleçon, tête au sol, puis les frapper au ventre, à la tête en visant les dents, puis les laisser dans cette situation pendant 24h et les ramener dans des cellules totalement vidées, même de leurs lits !



Les familles sont aussi « punies » en compliquant les visites aux prisonniers qui sont emprisonnés très loin de chez eux. Les familles sont fouillées de façon humiliante « avec une bestialité inimaginable » avant leurs visites qui ne durent pas plus de 40 minutes et se déroulent à travers une vitre d'isolation et avec un micro souvent très mal réglé.

A la sortie de prison, les conséquences des tortures et vexations sont lourdes : dépressions, réadaptation difficile.

Omar Khamaisi, avocat, palestinien, œuvre pour protéger et défendre les palestiniens des « territoires de 1948 » qui n'ont pas les mêmes droits que les israéliens vivant sur les mêmes territoires, qui subissent la ségrégation et le racisme, et sont pénalisés dans leur vie courante et dans les domaines de l'éducation, du social, de l'économie et de la culture. Il défend aussi des palestiniens de Cisjordanie et de Gaza.

Son mouvement « Meezaan Center for Human Rights » compte 5 avocats permanents et 13 bénévoles, qui défendent en particulier les 7000 prisonniers, dont 1700 malades, 86 femmes et 450 enfants de moins de 18 ans. Derrière ces chiffres, il y a des personnes, des vies, des familles ! Les enfants de 14 ans et les femmes subissent les mêmes sévices que les autres prisonniers et souffrent de l'éloignement de leur

famille et du manque de nourriture et d'éducation. Beaucoup de personnes, en particulier des enfants, avouent n'importe quoi pour arrêter d'être frappés. Un enfant de Cisjordanie peut être condamné à 20 ans de prison pour un jet de pierre.

Les « Palestiniens de 1948 » subissent un nombre incroyable de problèmes dans toute leur vie quotidienne, des milliers de maisons sont détruites ou en voie de l'être, sous des prétextes les plus fallacieux, et en plus les habitants doivent payer les frais occasionnés par la destruction de leur maison (bulldozers, frais de surveillance policière..).

Un village bédouin a été détruit 200 fois, même lorsque les enfants étaient dans les maisons, même par temps glacial, les maisons, tentes, abris de fortune ont été détruits ?

Ces pressions obligent les palestiniens à être hors la loi.

Même les actes humanitaires sont réprimés. L'année dernière, 26 associations de solidarité ont été mises hors la loi par Israël, même celles qui s'occupaient de soutien aux élèves, aux orphelins ou menaient des actions culturelles auprès d'enfants, qui aidaient les prisonniers et leurs familles pour le transport des familles vers les prisons ou aidaient les prisonniers à se réhabituer à la société.

Omar lui-même, faisait partie d'une association qui aidait financièrement 18 000 enfants orphelins, cette association n'existe plus, Israël l'a mise hors la loi en s'appuyant sur la « loi d'urgence de 1945 » adoptée sous l'occupation coloniale anglaise. Cette loi permet aussi des arrestations arbitraires.

Quand un avocat se présente au tribunal pour défendre une personne, seul le juge a accès au dossier. Par exemple, il a défendu un prisonnier en grève de la faim qui avait été réalimenté de force. Le tribunal a confirmé qu'une loi « secrète » permet de nourrir de force, ce qui est pourtant interdit par les conventions internationales. Des prisonniers peuvent être maintenus à l'isolement pendant des années, il y a toujours « un code secret » qui l'autorise.



Un habitant palestinien qui habite Jérusalem peut aussi, selon cette loi, être interdit de séjour à Jérusalem, même s'il y habite depuis de longues années, ou interdit de voyage à l'étranger, même l'utilisation de réseaux sociaux peut provoquer des poursuites.

Les meurtres de palestiniens en pleine rue deviennent fréquents et restent impunis.

Omar défend actuellement un enfant dont les membres de la famille (4 personnes) sont décédés suite au jet de bouteilles de gaz enflammées, la nuit, dans leur maison. Leur seul crime était d'être palestiniens. Les auteurs de cette horreur n'ont subi aucune poursuite !

Les palestiniens qui s'expriment sur les réseaux sociaux sont arrêtés, alors que les israéliens multiplient les provocations.

Les procès se tiennent à huis clos, en hébreu, et souvent les familles ne sont pas autorisées à y assister et le prisonnier se retrouve seul.

Lorsqu'un prisonnier décède, les familles doivent signer un engagement à ne pas manifester pour pouvoir récupérer le corps et enterrer le mort.

Suite aux questions du public, Omar précise qu'un avocat cisjordanien n'a pas le droit de plaider à Gaza. Il y a des avocats israéliens, membres d'associations pour les droits de l'homme, qui défendent des palestiniens.

La question principale soulevée par le public est celle de la solidarité

Omar et Mahmoud répondent qu'il y a beaucoup de choses à faire :

- * écouter la souffrance du peuple palestinien, la faire connaître : « il y a trop de gens qui n'en ont jamais entendu parler. Si les gens entendaient notre souffrance, ils agiraient »
- * en parler le plus possible
- * faire pression sur nos gouvernements pour protéger les palestiniens.
- * soutenir les organisations, « de l'intérieur » en particulier qui défendent les palestiniens
- * alerter la presse, les réseaux sociaux pour faire avancer la paix
- * parrainer un prisonnier : une lettre écrite à un prisonnier est une bouffée d'oxygène, la preuve de l'intérêt international pour la cause palestinienne.

Les membres de BDS France Marseille rappellent également, que si Omar et Mahmoud sont en situation difficile pour parler de BDS, action punie d'une amende jusqu'à 15.000 euros pour les palestiniens d'Israël, nous citoyens français devons participer aux actions de boycott.

A la question de savoir si Omar est en sécurité, celui-ci relate les pressions qu'il a subies, les menaces endurées par lui-même et sa famille, les fouilles humiliantes lorsqu'il voyage, mais il a choisi de ne pas devenir avocat d'affaire, et de défendre son peuple.

Nos actions sont « comme un caillou dans la chaussure d'Israël, comme un moustique qui l'empêche de dormir ». Nous devons remettre la question palestinienne sur le devant de la scène internationale.

• Emplacement : [Vous êtes ici : Accueil > Qui sommes-nous ? > Les membres >](#)

• Adresse de cet article : <https://plateforme-palestine.org/Soiree-prisonniers-palestiniens-a-Marseille>